

Groupe de travail Politiques Publiques
Relevés de conclusions de la réunion du 14 juin 2023

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

François Bourcier (SNMS CGT)

Antonia Vitti (CGT SFA)

Sébastien Duenas (SUD)

Laurent Van Kote (CFDT)

Employeurs

Gauthier Marchado (Synavi)

Marine Dardant-Pennaforte (Syndeac)

Ludivine Ducrot (SMA)

Christelle Morel (Fédération des arts de la rue)

Julie Duchesnes (Regroupement des Cies chorégraphiques)

Nelly Vial (Regroupement des Cies chorégraphiques)

Clément Auvergne (Profedim)

Thibault Gleréan (Grand Bureau)

Etat et collectivités

Mila Konjikovic (Région)

Ubavka Zaric (DRAC)

Fabrice Mazzolini (DRAC)

Pierre-Marie Georges (AMRF)

Coordination

Marjorie Glas (coordinatrice COREPS)

Nicolas Riedel (AURA SV)

DETAIL DES ECHANGES

En guise d'introduction, Marjorie Glas (Coordinatrice du Coreps) revient autour de l'enjeu de cette réunion. Après deux séances de travail en sous-groupes, il s'agit de mettre en commun les préconisations, de les discuter, les mettre en débat, les hiérarchiser par ordre de priorité et établir un calendrier de mise en œuvre. Il ne faudra pas oublier de travailler autour de la question de l'éco-responsabilité qui va devenir un élément central des politiques publiques dans les années à venir.

Tour d'actualité

Marine Dardant-Pennaforte (SYNDEAC) demande où en est le comité des Coreps organisé par la DGCA.

Ubavka Zaric (DRAC) répond que la prochaine réunion aura lieu à l'automne. La DGCA prévoit de travailler cet été sur la question de la prise en compte des travaux des différents COREPS en région. L'Etat souhaite animer ce réseau.

Elle revient ensuite sur les travaux en cours du CNPS : le ministère chercherait à remettre à jour le cahier des charges des lieux labélisés. Ce travail se fait en lien avec le Syndeac et les autres organisations professionnelles.

Laurent Van Kote (CFDT) regrette que les collectivités (et spécifiquement la Région) ne soient pas invitées aux comités des COREPS avec le ministère pour que les différents points de vue puissent s'exprimer et qu'un travail en coopération puisse exister.

François Bourcier (SNMS CGT) informe qu'une rencontre sera organisée en Avignon autour des politiques publiques avec une représentation des COREPS au Village du Off. Il ajoute que la question de la liberté de création est un sujet d'importance à débattre car il y en ce moment une forte remise en question de cette liberté.

Antonia Vitti (SFA CGT) revient à la question des cahiers des charges des lieux labélisés et demande dans quelle mesure les travaux du Coreps seront pris en compte pour y réfléchir.

Ubavka Zaric (DRAC) explique qu'il n'y a pas de méthodologie de travail définie par le ministère pour l'instant. Les expérimentations en Auvergne-Rhône-Alpes doivent être menées avec l'ensemble des collectivités actives sur le territoire. Il faudra se mettre d'accord sur les périmètres et formaliser un cadre de travail. Seule la coopération a du sens.

Fabrice Mazzolini (DRAC) ajoute que ce qui serait valable ici n'est peut-être pas reproductible ailleurs, il faudra tenir compte des réalités territoriales, des dynamiques à l'œuvre sur les territoires.

Antonia Vitti (SFA CGT) explique également qu'un travail d'expérimentation est en cours de discussion avec la Ville de Lyon concernant les rémunérations des artistes auteurs. Elle fait part ailleurs de la demande des artistes plasticiens SNAP d'intégrer le COREPS.

Ubavka Zaric (DRAC) répond que cela paraît difficile, il faudrait une décision prise au ministère, car la circulaire est strictement restreinte au spectacle vivant et enregistré. Il existe un COEF où sont représentés les artistes plasticiens.

Pierre-Marie Georges (AMRF) explique que l'AMRF est en attente du côté du ministère des retours des Coreps. S'agissant du CLTC, il informe de la présence de la ministre au dernier comité. Il y a eu une bonne mise en visibilité des crédits dévolus aux territoires. Il faudrait un vrai panorama de la territorialisation des crédits, pour avoir une lecture apaisée et cohérente pour un vrai dialogue entre les différentes collectivités. Il défend par ailleurs l'idée d'une expérimentation.

Ludivine Ducrot (SMA) fait part des défaillances nombreuses de structures sur cette fin de semestre, en raison notamment de problèmes de trésorerie. Cela a pour effet une baisse du nombre de dates, des lieux qui programment moins. Il faudra accompagner ces structures. Elle fait également part de l'inquiétude du SMA sur les budgets 2024. Concernant les festivals d'été 2024, elle demande des nouvelles. L'organisation des jeux olympiques pose problème. La question de la sécurité civile est

centrale dans ce dossier beaucoup plus que la question des services de sécurité. Sans protection civile il n'y a pas d'événements.

Ubavka Zaric (DRAC) explique qu'il n'y a pas de réponses supplémentaires pour le moment sur les questions autour de la tenue des festivals 2024 depuis le rendez-vous du GT Festivals avec Marc Drouet.

Marjorie Glas (AURA SV) explique que la DRAC fait le relais pour l'instant sur les demandes exprimées auprès de la Préfecture.

Clément Auvergne (Profedim) demande à ce que la question des musiques de patrimoine et actuelles soit mise en débat lors du prochain comité des COREPS.

Travail autour des préconisations portées en sous-groupes
Les préconisations sont reproduites à la suite de ce document

Il faut identifier les désaccords et hiérarchiser les préconisations validées.

Soutien aux équipes artistiques

Aide globale regroupant les différentes phases de travail des équipes et qui pourrait se lisser sur 2 années :

Mila Konjickovic (Région) explique que l'annualité budgétaire est une règle dans les collectivités. Elle fait donc part de la difficulté qu'auront les élus à s'emparer de cette question.

Gauthier Machado (Synavi) considère que cette question des aides sur deux années est centrale. Ceux qui peuvent créer sur un an sont les structures importantes. C'est quasiment impossible pour les plus petites équipes artistiques. Il faut préserver la diversité.

Mila Konjickovic (Région) explique que le financement sur deux ans n'est possible que sur certains appels à projet.

Fabrice Mazzolini (DRAC) montre cependant que cela existe déjà sur certaines aides. Cette proposition est intéressante, c'est en réflexion avec la DGCA. Concernant la question de l'éco-responsabilité, il ne s'agit pas obligatoirement de faire moins mais de faire mieux. Les équipes peuvent découper leur travail afin de dépasser cette question : une année avec un financement sur la résidence, l'année suivante avec un travail sur la création scénique ou la diffusion.

Christelle Morel (Fédération des arts de la rue) propose d'assouplir le moment de dépôt des candidatures aux différents dispositifs

Ludivine Ducrot (SMA) propose que la Région crée des partenariats avec des collectivités qui peuvent dépasser cette annualité budgétaire afin de dépasser cette contrainte.

Pierre-Marie Georges (AMRF) explique que l'AMRF a participé à des groupes de travail internationaux sur les créations en milieu rural. Il faut peut-être s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres pays, dont l'Allemagne (TRAFO)

Laurent Van Kote (CFDT) rappelle qu'il existe des dispositifs pour contourner l'annualité budgétaire (qui reste une règle démocratique dans notre pays) à travers des dispositifs d'engagement de type moral. Il appelle également à prendre en compte les disparités en fonction des esthétiques ou des disciplines artistiques.

Nelly Vial (Regroupement des Cies chorégraphiques) trouve que si l'on ne peut pas éviter l'annualité budgétaire, il faut pouvoir demander plusieurs aides sur un même projet : aide au projet + aide au fonctionnement + à la structuration...

Fabrice Mazzolini (DRAC) alerte sur le fait que les budgets sont constants. Cela pose la question de la répartition des financements publics.

Interdiction de l'exclusivité

C'est une demande forte, notamment dans les musiques actuelles.

Favoriser l'auto-diffusion (et la prendre en compte dans les critères de diffusion)

Gauthier Machado (Synavi) appelle à surveiller la bonne rémunération des artistes. Il considère qu'il faut aussi y intégrer la question des droits culturels, penser l'autodiffusion à l'échelle territoriale, dans un contexte de confiance et d'éthique commune entre équipes et collectivités.

Fabrice Mazzolini (DRAC) rappelle que l'autodiffusion est une réalité dans le domaine de la musique. Mais cela pose question à l'endroit des lieux qui sont financés, en termes de capacité à vérifier le respect des conventions collectives et en termes d'instruction des dossiers (la programmation dans les lieux est un indicateur important).

Christelle Morel (Fédération des arts de la rue) considère que l'auto-diffusion peut être un complément de tournée. La première année de diffusion est souvent la plus compliquée, l'autodiffusion permet de donner une chance aux programmeurs de voir le spectacle.

Différenciations des critères entre disciplines et les territoires

Beaucoup de questions autour de cette thématique : cet outil risque-t-il de faire perdurer des inégalités ? Auquel cas faut-il imposer les mêmes critères aux différentes esthétiques ? Mais le nombre de créneaux de diffusion n'est pas le même selon les esthétiques.

Ludivine Ducrot (SMA) rappelle avoir beaucoup travaillé avec le CNM lors de la refonte des aides. De nouveaux critères d'appréciation du travail se sont mis en place, dont la modulation des aides selon les disciplines.

Marine Dardant-Pennaforte (Syndec) revient sur la question de l'éco-responsabilité et appelle à travailler sur différents points : déplacements des publics notamment.

Revoir les calendriers de demandes de subvention

Le GT Politiques publiques demande plus de souplesse pour les dépôts de demandes d'aides, une plus grande souplesse des calendriers des lieux... Est aussi demandée davantage de temps d'audition des équipes. Il faudrait également développer les temps d'échanges compagnies / lieux

Prendre exemple sur les CTEAC

Les CTEAC sont un exemple de coopération à différents endroits (coopération entre collectivités, entre équipes artistiques et habitants, développement des droits culturels...)

Julie Duchenes (regroupement des cics de danse) rappelle certains points de vigilance concernant les conventions territoriales qui doivent comprendre :

- recherche artistique
- création d'un spectacle
- diffusion de spectacle de répertoire
- actions culturelles
- une chargée de mission coordonnant les actions culturelles (planning, logistique) et le réseau partenaires du territoire (établissements d'enseignements, communauté de communes, équipements culturelles, etc).

Soutien aux lieux

La coopération entre lieux

Sont pointés les éléments suivants :

- Dispositif d'aide à la tournée, quel périmètre ? Favoriser les temps d'échanges entre les différents acteurs culturels (diffuseurs, programmateurs, équipes, collectivités...) et notamment les temps d'interconnaissance sans enjeux de ventes de spectacle
- Apprendre à travailler mieux entre les différents réseaux
- Favoriser la coopération technique entre lieux : fabrique de décors...
- Défendre la série
- Favoriser une présence plus longue des équipes dans les lieux : diffusion, actions culturelles...
- Laisser des trous dans la programmation pour accueillir l'imprévu
- Prendre en considération le problème de financement des lieux

Antonia Vitti (CGT) souligne un problème de sémantique. On parle d'aide, mais nous ne sommes pas des assistés, nous devrions parler de financements

Ubavka Zaric (DRAC) rappelle qu'il y a eu beaucoup de débats sur cette question de terminologie, cette notion d'aide permet de contourner la question du marché dans certaines règles (EU).

Ludivine Ducrot (SMA) appelle à réfléchir les questions suivantes :

- Comment aider les acteurs qui vont sur les projets européens
- Penser la question de l'investissement
- Aider les travaux sur les bâtiments dans le contexte d'une politique éco-responsable
-

Mila Konjikovic (Région) donne une réflexion globale autour des documents :

- Il manque un fil directeur éco-responsabilité, il faut aller vers la sobriété
- Comment faire de la place aux jeunes artistes : émergence
- Comment faire tourner les subventions pour les compagnies, penser la limitation du conventionnement
- L'équité territoriale doit être plus travaillée
- Quid du numérique ?
- Quid de l'égalité femmes/hommes ?
-

Marjorie Glas (COREPS) explique que les préconisations se sont pour l'instant focalisées sur certaines problématiques (production/diffusion...) mais cela n'empêche pas de réfléchir sur les questions soulevées par la Région.

Ludivine Ducrot (SMA) alerte sur le fait que les éléments transversaux (égalité femme homme, écologie) sont souvent oubliés, il faut être vigilant.

La suite des travaux du groupe

La prochaine réunion du groupe aura lieu en septembre 2023.

Les expérimentations ont vocation à débuter en janvier 2024.

Ubavka Zaric (DRAC) rappelle que l'expérimentation se fera en coopération de la DRAC avec d'autres collectivités, en partenariat avec les réseaux professionnels. Il faut construire une méthodologie de travail pour avancer.

Fabrice Mazzolini (DRAC) pense que, avant d'identifier les collectivités volontaires, il faut identifier l'objet sur lequel travailler. Quels contours, quel périmètre ? Porter une expérimentation sur le Cantal ou l'Isère n'a pas le même sens et n'aura pas les mêmes effets malgré le fait que nous serons sur le même cadre territorial (Département)

Pierre-Marie Georges (AMRF) revient sur l'annonce de l'Etat sur l'agenda rural, et explique que l'AMRF est sur les mêmes questions (Villages d'avenir, ANCT...)

Les pistes concrètes suivantes sont portées comme prioritaires par les membres du groupe :

Travailler la coopération à travers l'exemple des CTEAC

Favoriser des tournées mutualisées et les séries

Soutenir et faciliter l'auto-diffusion

Critériser les dispositifs selon les esthétiques et les territoires

Sortir de l'annualité des aides et permettre un financement sur la globalité d'un projet

Mise à jour au 27 juillet 2023 : une réunion de présentation des préconisations du groupe auprès des élus et collectivités est prévue le 11 septembre 2023. Cette réunion permettra d'identifier les collectivités intéressées pour participer à l'expérimentation. S'en suivre une réunion fin septembre début octobre qui permettra de mettre en débat leur mise en application.

GT POLITIQUES PUBLIQUES

Préconisations volet 1 - Repenser le soutien aux équipes artistiques

1- REVOIR LE PERIMÈTRE DE CE QUI EST FINANCÉ

1.1- Penser des aides au projet incluant recherche, création, diffusion et EAC, soit les différentes phases d'un même projet. Cette aide pourrait être idéalement échelonnée sur deux ans. Elle ferait l'objet d'une évaluation conjointe à la fin du projet.

NB - Cette aide-au projet n'est pas une aide au conventionnement.

Remarques pour une mise en application :

- Est-il possible de penser un financement sur deux ans sans remettre en cause le principe de l'annualité budgétaire ?
- Possibilité de séparer les 4 items (par ex. pour financer uniquement un temps de recherche sans production / diffusion)
- Prendre mieux en compte les fonctions support dans les dossiers de demande de subvention
- L'évaluation du dispositif : qui évalue ? Selon quelle temporalité ? Selon quelles modalités ?

2- REVOIR LES CRITERES DE SUBVENTIONNEMENT

2.1- Interdire le critère d'exclusivité (interdiction à imposer aux pouvoirs publics comme aux responsables de lieux de diffusion)

2.2- Prendre en compte les dates en auto-diffusion dans les critères d'instruction : l'auto-diffusion doit cependant être conditionnée au respect des grilles salariales conventionnelles.

Remarques pour une mise en application :

- Attention à ne pas encourager le modèle de l'auto-diffusion qui va à l'encontre d'une politique de service public culturel ambitieuse. Une solution pourrait être d'imposer un quota (cf. modèle du CNM)
- Prendre pour critère de subventionnement le travail mené auprès du public
- L'autodiffusion vient en complément d'autres dates
- Dans le cas d'autodiffusion en milieu rural, une attention doit être portée au travail mené avec les collectivités d'accueil

2.3- Différencier les critères selon les disciplines et les territoires : coopération, nombre de dates, date de dépôt de subvention

2.4- Prendre en compte les critères d'emploi

2.5- Travailler en COREPS les critères d'éco-responsabilité qui seront imposés. Les harmoniser entre collectivités.

3- REVOIR LES CALENDRIERS DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

3.1- Favoriser les instructions au fil de l'eau avec plusieurs sessions annuelles

3.2- Ajuster les calendriers des aides aux disciplines concernées

3.3- Permettre aux déposants de donner des dates déclaratives et non encore signées. Le calendrier des dates aura ensuite vocation à être évalué dans un 2e temps.

4- ASSOUPLIR LES MODALITES DE PRESENTATION DES DOSSIERS D'INSTRUCTION

4.1- Laisser des espaces ouverts de quelques lignes dans les dossiers de demande de subvention afin de laisser place à l'artistique et la singularité des projets

4.2- Systématiser les oraux de présentation des projets quand cela est possible

5- FAVORISER LA COOPERATION ENTRE COLLECTIVITES / LIEUX / EQUIPES

5.1- Favoriser la coopération entre lieux / équipes / collectivités. Attention, cette coopération ne doit pas être portée par les équipes. Pour cela, plusieurs pistes sont évoquées :

- Prendre exemple sur les CTEAC (coopération entre collectivités, DRAC / croisement des critères)
- Favoriser la coopération entre lieux et collectivités / articuler critères de diffusion et critères de subventionnement
- Favoriser la coopération entre équipes artistiques (parrainage, etc.)
- intégrer les habitants aux commissions de subventionnement

6- PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES MUSIQUES ACTUELLES

6.1- Problématique de baisse des prix de cessions en regard de la revalorisation de la convention collective > Aide à la prise en charge du coût plateau dans le cadre de la diffusion

6.2- Résidences de création : Les dossiers d'aides de la Région (Aide à la création musiques actuelles) sont souvent peu adaptés à l'activité des musiques actuelles (pré-achats, apports en coprod, danseurs, comédiens, chorégraphes intégrés aux dossiers par exemple) => Envisager un programme spécifique, plus assoupli et correspondant aux équipes (artistes / techniciens / regard extérieurs), dans le bon timing.

6.3- Aide au fonctionnement en contexte post-covid

6.4- Attention quand il y a un producteur à ne pas flécher l'aide sur l'organisateur pour de l'embauche directe

7- PENSER LA QUESTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU NIVEAU DES ÉQUIPES ARTISTIQUES

Les pistes de travail de ce dernier axe seront élaborées lors de la réunion de septembre.

GT POLITIQUES PUBLIQUES

Préconisations volet 2 - Repenser le soutien aux lieux

1- FAVORISER LA COOPÉRATION ENTRE ACTEURS CULTURELS

1.1- Créer un dispositif pour la mise en coopération locale pour les tournées.

Critères qui pourraient être mis en œuvre :

- un nombre de dates de représentations (à ajuster selon les disciplines)
- un nombre de lieux (3 à 5 lieux selon disciplines et territoires)
- nombre et types d'interlocuteurs (lieux, équipes, équipements autres, etc.)
- cloisonnement territorial / périmètre kilométrique à définir selon les territoires.
- des aides/financements échelonnés au fonction du nombre de coopérateurs ?

À prendre en compte pour la mise en oeuvre :

- Qui bénéficie du financement ? organisateurs ou producteurs ?

1.2- Favoriser les temps d'échanges entre acteurs culturels :

- Financer des temps de croisement et d'inter connaissance qui soient notamment rémunérés pour les équipes
- Favoriser les échanges de pratiques dans l'action culturelle

1.3- Favoriser la coopération technique entre lieux

- renforcement des mutualisations possibles, notamment concernant la fabrique des décors ou le prêt de matériel, via notamment un soutien conséquent des initiatives de ressourceries artistiques et culturelles.

1.4- dans le spectacle hors musique, aider à défendre la série :

- quand le bassin de public est trop petit, imaginer des ateliers combinés à des séries qui permettent de constituer un nouveau public
- développer le hors-les-murs

1.5- Expérimenter et soutenir les initiatives de production déléguées par les lieux musicales actuelles

Penser le périmètre de ces productions, la pertinence de cette méthode en relation au manque d'offre de production et vérifier la complémentarité avec les producteurs existant sur le territoire et leurs développements.

2- MIEUX ACCOMPAGNER FINANCER LA DIFFUSION DES ÉQUIPES

2.1- Favoriser la coopération entre lieux et équipes artistiques

- répondre aux AAP en binôme lieu / équipe artistique
- favoriser une tournée de lancement de création, inspirée du modèle Superflux
- proposer un accompagnement plus complet aux artistes dépassant la production et / ou la diffusion, et incluant la mise en commun de certains moyens (ateliers, cantine, réseau...)

2.2- supprimer le principe d'exclusivité territoriale quand cela est possible, en prenant en compte la variété des publics ciblés

2.3- Favoriser les échanges de spectacles entre lieux

- mais pour cela, il faut au préalable interroger la place des productions des directeur-ices dans ces échanges.

Alerte : attention à l'entre-soi artistique

2.4- Laisser des trous dans les programmations pour offrir de la souplesse de programmation.

- Une programmation à 3, 6 mois
- Une incitation aux premières parties

3- TROUVER DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES DE FINANCEMENTS

3.1- Solliciter les collectivités pour identifier les établissements vacants susceptibles de loger des équipes (établissements scolaires, etc.).

Alerte : C'est aux collectivités de s'emparer de cette problématique. Attention toutefois à ce que d'éventuels apports en nature ne se substituent pas à des apports financiers! SUD

3.2- International (Europe et Hors-Europe)

- Soutenir et trouver des solutions de co-financement pour les acteurs du SV qui sollicitent des fonds européens. Notamment lorsque ceux-là ont une échelle région / europe plutôt que national / Europe
- Penser le dynamique export/import dans l'approche de coopération internationale et renforcer en région les dynamique des partenariat Ville / Institut Français déjà en place dans plusieurs ville de la région

3.3- Relancer la dynamique et les dispositifs d'investissement dans les musiques actuelles particulièrement.

- Être complémentaire à court terme du plan lieux du CNM
- Penser dans cette dynamique l'adaptation des lieux aux nouvelles conditions : coût énergétique et sobriété, nouvelles pratiques culturelles et adaptabilité

3.4 Indexer les subventions à l'inflation

Alerte : et ce afin d'indexer les salaires à l'inflation